

RCS : CANNES
Code greffe : 0602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00888
Numéro SIREN : 794 870 261
Nom ou dénomination : A.M.A. SELECTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 09/01/2018 sous le numéro de dépôt 188

A.M.A SELECTIONS
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 54 Avenue de Lerins
06400 CANNES
794870261 RCS CANNES

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
(ART. L. 224-3 CODE DE COMMERCE)

Les soussignés :

- Monsieur Andrea SALIU, titulaire de 120 parts sociales en pleine propriété,
- Madame Mariek ANSELME, titulaire de 130 parts sociales en pleine propriété,

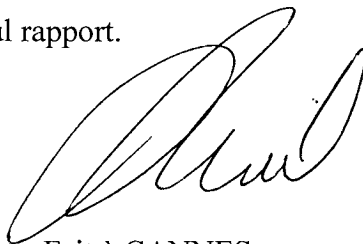
Détenant ensemble 250 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée A.M.A SELECTIONS désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société A.M.A SELECTIONS et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 20 des statuts, Envisagent la transformation de la Société en société par actions simplifiée et ont décidé, à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, de désigner :

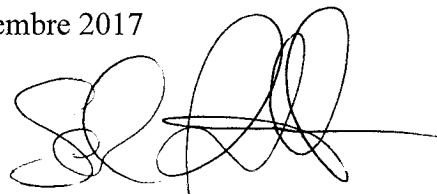
ALP'AZUR CAC,
Domicilié 31, Rue Paul Bounin, 06100 NICE

en qualité de Commissaire à la transformation chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce.

Il pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport.



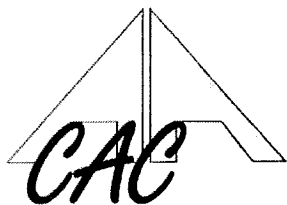
Fait à CANNES
Le 5 décembre 2017



JACQUES MARIA
EXPERT COMPTABLE DIPLÔMÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXPERT ASSEMENTÉ PAR
LA COUR ADMINISTRATIVE
D'APPEL DE MARSEILLE

CLAUDE MARIA
EXPERT COMPTABLE DIPLÔMÉ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

LIONEL MEILLARD
EXPERT COMPTABLE DIPLÔMÉ



ALP'AZUR CAC

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE PRÈS LA COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE

2013 B 898 188

09 JAN 2018

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE A.M.A SELECTIONS
SOCIETE A RESPONSABILITEE LIMITEE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**



**SAS ALP'AZUR CAC, Les Vikings B, 31, RUE PAUL BOUNIN,
CS 61051 - 06101 NICE CEDEX 1**
TÉL. 04 92 09 03 09 - FAX 04 93 84 98 43
e.mail : alp.azur.audit@wanadoo.fr - Tramway arrêt Gorbella
TVA Intracommunautaire : FR 25 807 545 827
SAS AU CAPITAL DE 10 000 € - SIRET 807 545 827 000 14 - NAF 6920Z

1

Aux associés de la **SARL A.M.A. SELECTIONS**, sise 54, Avenue de Lérins – 06400 CANNES.

En ma qualité, d'une part, de Commissaire aux Comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et d'autre part, de Commissaire à la Transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 5 décembre 2017, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre Société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- ↳ La Société A.M.A. SELECTIONS a été immatriculée le 21 avril 2013 avec un Capital Social de 2.500 Euros, sous forme de Société A Responsabilité Limitée. A la date du présent Rapport, le Capital Social est composé de 250 parts sociales et est détenu :
- par Monsieur Andrea SALIU à hauteur de 120 parts sociales, soit 48 % du capital social,
 - Par Madame Mariek ANSELME à hauteur de 130 parts sociales, soit 52 % du capital social.

La SARL A.M.A. SELECTIONS exerce une activité d'AGENCE IMMOBILIERE, TRANSACTIONS, LOCATIONS, GESTION DE COPROPRIETE, ADMINISTRATION ET CONSEIL DANS LE DOMAINE DE L'IMMOBILIER.

Son Siège Social est situé 54, Avenue de Lérins – 06400 CANNES.

- ↳ Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2017, conformément aux règles comptables, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 325.494 Euros, en hausse de 26,07 % par rapport à l'Exercice précédent (258.180 Euros) et un bénéfice net de 16.496 Euros, contre un bénéfice de 1.559 Euros sur l'Exercice précédent.

A la fin de cet Exercice, et compte tenu des résultats des années antérieures, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 55.994 Euros. Le total des dettes s'élève à 124.301 Euros, dont 12.002 Euros dus aux associés au titre d'apports en compte courant, 34.492 Euros de dettes fiscales et sociales, 21.701 Euros de dettes financières, 5.007 Euros de dettes fournisseurs, et 51.099 Euros de dettes envers les locataires.

- ↳ L'actif du Bilan au 30 septembre 2017 se compose de créances fiscales et autres pour 14.102 Euros, de disponibilités pour 102.597 Euros, de charges constatées d'avance pour 9.093 Euros, de créances clients pour 39.897 Euros et d'acomptes fournisseur pour 5.024 Euros.

- ↳ La transformation en Société par Actions Simplifiée suppose la cessation totale des fonctions du Gérant, la nomination d'un Président et l'adoption des nouveaux statuts de la Société.

- ↳ Aucun avantage particulier ne nous a, par ailleurs, été communiqué par la Direction de l'Entreprise. Les diligences mises en œuvre dans le cadre des présentes, n'ont rien révélé à ce sujet.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

- ↳ Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2017 font apparaître des Capitaux Propres d'un montant de 55.994 Euros, dont 16.496 Euros au titre du bénéfice de l'Exercice, des Autres Réserves pour 36.748 Euros, une réserve légale de 250 Euros et un Capital Social s'élevant à 2.500 Euros.
- ↳ Aucune distribution de dividendes n'a été portée à notre connaissance depuis la clôture du dernier exercice.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des Capitaux Propres est au moins égal au montant du capital social.

Les diligences effectuées ont également consisté à analyser les éventuels avantages particuliers stipulés, qui du fait de la mention établie précédemment, n'appellent pas d'observations de ma part.

Fait à NICE,
Le 21 décembre 2017

Claude MARIA
Directeur Général de la SAS ALP'AZUR CAC
Commissaire aux Comptes

S.A.S. ALP'AZUR CAC
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
"Les Vikings" Entrée B
31, rue Paul BOUNIN - 06100 NICE
Tél. 04 92 09 03 09 - Fax: 04 93 84 98 43